

LE CRITÈRE DU PRIX DOIT RÉCOMPENSER LE MOINS DISANT

Posté le 29 novembre 2013 par Sébastien Palmier



Catégorie : [Marchés publics](#)

[CE 29 octobre 2013, Val d'oise Habitat, req.n°370789](#)



Le critère du prix doit récompenser le moins disant

Pour ne pas être considérée comme discriminatoire, il faut que la méthode de notation du critère du prix permette d'attribuer la meilleure note au candidat ayant proposé le prix le plus bas

